

Pièce 3 :

Programme d'actions

Programme d'Etudes
Préalables au PAPI de la
Moder

Avril 2023

Table des matières

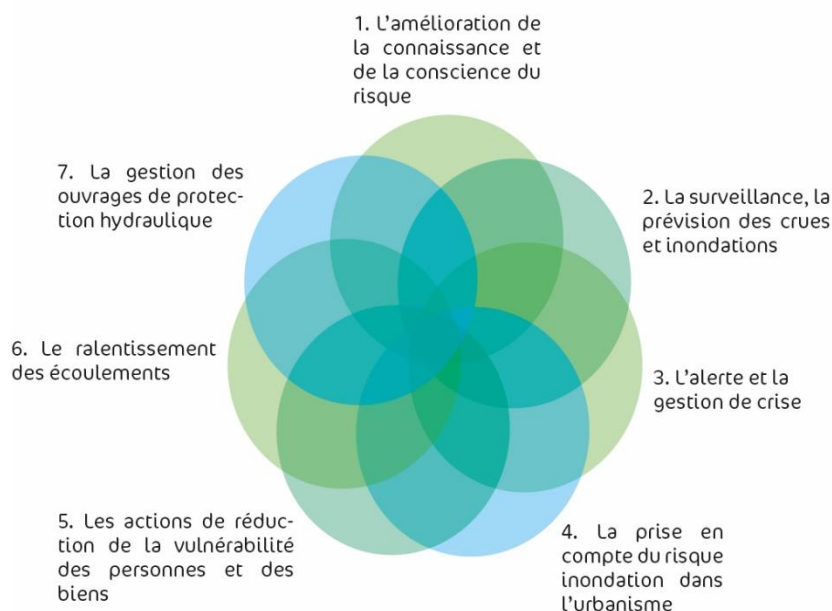
I.	ORGANISATION GENERALE DU PROGRAMME D' ACTIONS	2
II.	LISTE DES ACTIONS ET CALENDRIERS PREVISIONNELS	4
	A. Liste des actions	4
	B. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions	5
	C. Calendrier prévisionnel d'élaboration du futur PAPI	6
III.	DETAIL DES AXES.....	7
	AXE 0 : Organisation, pilotage et gestion.....	7
	AXE 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque	7
	AXE 2 : Améliorer la surveillance, la prévision des crues et des inondations ..	8
	AXE 3 : Alerte et gestion de crise	8
	AXE 4 : Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme	9
	AXE 5 : Réduction la vulnérabilité des personnes et des biens.....	9
	AXE 6 : Ralentir les écoulements.....	9
	AXE 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	10
IV.	CONCLUSION.....	10

I. ORGANISATION GENERALE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le déroulement d'un programme d'actions tel que défini dans le « cahier des charges PAPI 3 2021 » passe par 2 étapes majeures : le **programme d'études préalables** ayant pour objet d'affiner la connaissance du territoire, définir la stratégie et le programme d'action qui seront mis en œuvre dans un second temps lors du **PAPI complet**.

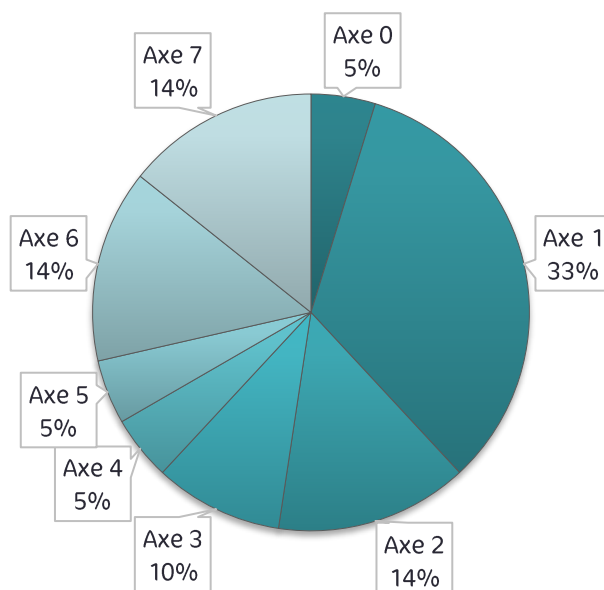
Le programme d'étude préalables qui fait l'objet de ce dossier comporte de actions sur les axes 1 à 7 (cf. schéma). Il est complété par un 8^{ème} axe (l'axe 0 correspondant à l'animation du programme d'études préalables). Le programme d'actions du PEP ne comporte pas d'actions de travaux (création d'ouvrage, travaux sur ouvrages existants). En effet, les travaux doivent dans un 1^{er} temps être définis sur la base des études prévues dans le PEP afin de garantir une approche globale et transversale de la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant.

LES 7 AXES D' ACTIONS DES PAPI

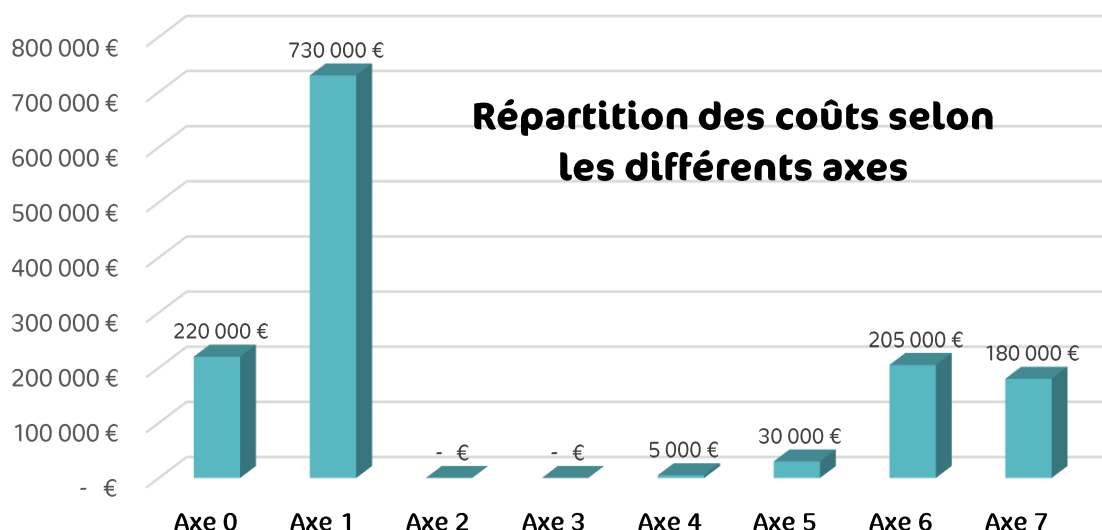


Au stade du programme d'études préalables, l'axe 1 est particulièrement développé en raison du volume d'études nécessaire pour avoir une connaissance suffisante du territoire pour définir la stratégie de gestion du risque inondation la plus pertinente pour le bassin versant de la Moder.

répartition des actions par axe



Le 1^{er} axe présente l'essentiel du budget du programme d'étude préalable. Ces coûts sont associés majoritairement à la réalisation de l'étude globale sur le bassin versant de la Moder qui a pour objectif d'aboutir à la définition de la stratégie et du programme d'actions qui sera mis en œuvre dans le PAPI complet de la Moder. Les axes 6 et 7 représentent également une part importante du montant global du PEP du fait de coûts en lien avec la régularisation réglementaire des ouvrages de protection existant sur le périmètre du PEP et la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre permettant de définir les travaux à mettre en œuvre dans le PAPI complet. L'absence de budget sur les axes 2 et 3 n'indique pas l'absence d'action mais les coûts des actions prévues correspondent à des coûts d'animation intégrés au montant de l'axe 0.



L'ensemble des axes sont déclinés en fiches actions détaillant les objectifs, précisant le détail des opérations programmées, la maîtrise d'ouvrage, les modalités de mise en œuvre et enfin les coûts et le financement.

II. LISTE DES ACTIONS ET CALENDRIERS PREVISIONNELS

A. LISTE DES ACTIONS

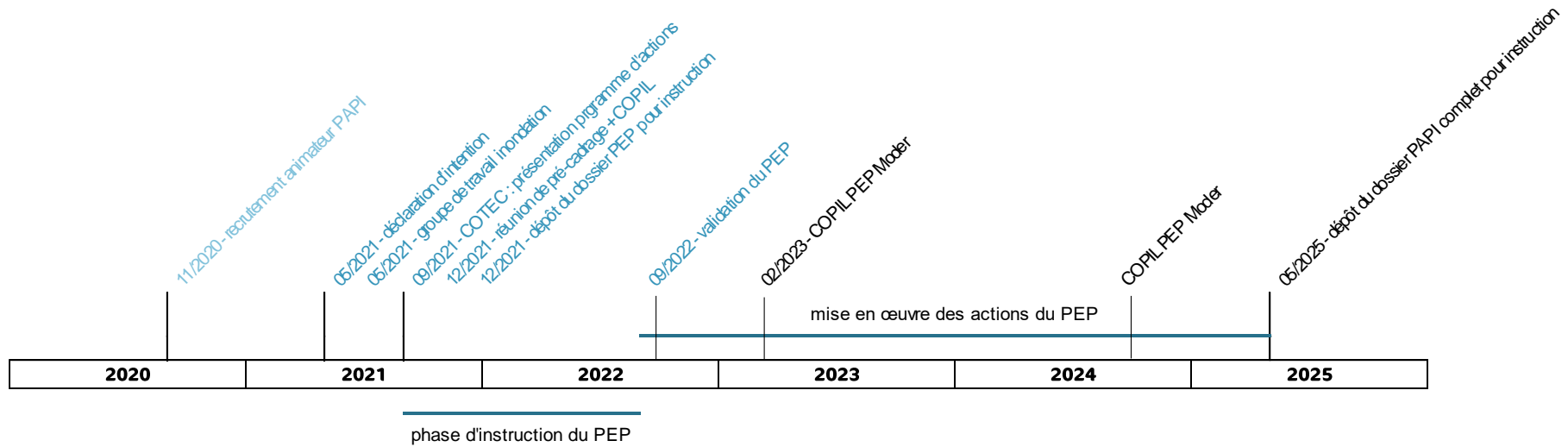
AXE	ACTION	Libellé de l'action	maîtrise d'ouvrage	coût prévisionne
Axe 0	A0-1	Mise en place d'une cellule d'animation	SDEA	220 000 €
Axe 1	A1-1	étude globale	SDEA	600 000 €
	A1-2	analyse environnementale	SDEA	10 000 €
	A1-3	étude socio-économique	SDEA	65 000 €
	A1-4	définition et organisation de la concertation territoriale	SDEA	0 €
	A1-5	définition et organisation de la consultation du public	SDEA	5 000 €
	A1-6	opérations de sensibilisation pour développer la culture du risque	SDEA	50 000 €
	A1-7	transmission des informations aux maires (TIM)	ETAT	0 €
Axe 2	A2-1	étude de benchmark pour identifier et valoriser les outils de surveillance et de prévision des crues existants	SDEA	0 €
	A2-2	réflexion en lien avec le SPC sur les besoins en métrologie du bassin versant	SDEA	0 €
	A2-3	réflexion pour l'optimisation de la surveillance des ouvrages situés sur la périmètre du PEP	SDEA	0 €
Axe 3	A3-1	état des lieux de la mise en œuvre des PCS et diffusion du Kit PCS	SDEA	0 €
	A3-2	étude de benchmark pour identifier et valoriser les outils de gestion de crise existants	SDEA	0 €
Axe 4	A4-1	favoriser la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire	SDEA	5 000 €
Axe 5	A5-1	définition et mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens au risque inondation	SDEA	30 000 €
Axe 6	A6-1	étude de définition des travaux de restauration de champ d'expansion de crues et de reméandrage identifiés dans l'étude globale	SDEA	50 000 €
	A6-2	Régularisation réglementaire du bassin de Urhwiller	SDEA	55 000 €
	A6-3	Etudes de définition des travaux pour la mise en place d'un ouvrage de rétention sur le Bachgraben	SDEA	100 000 €
Axe 7	A7-1	étude de définition des travaux à entreprendre pour le confortement ou la hausse du niveau de protection du système d'endiguement de Rohrwiller	CAH	70 000 €
	A7-2	étude de définition des travaux à entreprendre pour le confortement ou la hausse du niveau de protection du système d'endiguement de Uberach/Niedermodem	SDEA	70 000 €
	A7-3	étude de danger de la digue de Neuhaesel	SDEA	40 000 €

1 370 000 €

B. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

AXE	ACTION	Libellé de l'action	2022			2023			2024			2025		
			T1 (janv. - avril)	T2 (mai - août)	T3 (sept. - déc.)	T1 (janv. - avril)	T2 (mai - août)	T3 (sept. - déc.)	T1 (janv. - avril)	T2 (mai - août)	T3 (sept. - déc.)	T1 (janv. - avril)	T2 (mai - août)	T3 (sept. - déc.)
Axe 0	A0-1	Mise en place d'une cellule d'animation	[Barre bleue continue de 2022 à début 2025]											
Axe 1	A1-1	étude globale	[Barre bleue de début 2023 à fin 2024]											
	A1-2	analyse environnementale	[Barre bleue de fin 2023 à fin 2024]											
	A1-3	étude socio-économique	[Barre bleue de début 2024 à fin 2024]											
	A1-4	définition et organisation de la concertation territoriale	[Barre bleue de début 2022 à fin 2024]											
	A1-5	définition et organisation de la consultation du public	[Barre bleue de début 2022 à fin 2024]											
	A1-6	opérations de sensibilisation pour développer la culture du risque	[Barre bleue de début 2022 à fin 2024]											
	A1-7	transmission des informations aux maires (TIM)	[Barre bleue de début 2022 à fin 2024]											
Axe 2	A2-1	étude de benchmark pour identifier et valoriser les outils de surveillance et de prévision des crues existants	[Barre bleue de début 2023 à fin 2023]											
	A2-2	réflexion en lien avec le SPC sur les besoins en métrologie du bassin versant	[Barre bleue de début 2022 à fin 2022]											
	A2-3	réflexion pour l'optimisation de la surveillance des ouvrages situés sur la périmètre du PEP	[Barre bleue de début 2022 à fin 2024]											
Axe 3	A3-1	état des lieux de la mise en œuvre des PCS et diffusion du Kit PCS	[Barre bleue de début 2023 à fin 2023]											
	A3-2	étude de benchmark pour identifier et valoriser les outils de gestion de crise existants	[Barre bleue de début 2022 à fin 2022]											
Axe 4	A4-1	favoriser la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire	[Barre bleue foncée de début 2022 à fin 2024]											
Axe 5	A5-1	définition et mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens au risque inondation	[Barre bleue foncée de début 2023 à fin 2024]											
Axe 6	A6-1	étude de définition des travaux de restauration de champ d'expansion de crues et de reméandrage identifiés dans l'étude globale	[Barre grise de début 2024 à fin 2024]											
	A6-2	Régularisation réglementaire du bassin de Urhwiller	[Barre grise de début 2022 à fin 2023]											
	A6-3	Etudes de définition des travaux pour la mise en place d'un ouvrage de rétention sur le Bachgraben	[Barre grise de début 2023 à fin 2024]											
Axe 7	A7-1	étude de définition des travaux à entreprendre pour le confortement ou la hausse du niveau de protection du système d'endiguement de Rohrwiller	[Barre grise de début 2022 à fin 2023]											
	A7-2	étude de définition des travaux à entreprendre pour le confortement ou la hausse du niveau de protection du système d'endiguement de Uberach/Niedermodern	[Barre grise de début 2023 à fin 2024]											
	A7-3	étude de danger de la digue de Neuhaeusel	[Barre grise de début 2022 à fin 2023]											

C. CALENDRIER PREVISIONNEL D'ELABORATION DU FUTUR PAPI



III. DETAIL DES AXES

Les différentes actions prévues par le programme d'études préalable au PAPI de la Moder sont présentées de manière synthétique. Chaque action fait l'objet d'une description précise disponible sous forme de fiche action dans le présent dossier.

AXE 0 : ORGANISATION, PILOTAGE ET GESTION

L'animation et le suivi de ce programme d'études préalables seront assurés par une équipe projet composée de :

- **1 ETP** affecté à l'**animation** du PEP. L'animateur PAPI est chargé d'assurer l'animation, le pilotage, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions prévues par le programme. Il anime les réunions avec les acteurs du territoire, les comités techniques et de pilotage et les partenaires et assure la gestion financière et administrative du PAPI. L'animateur est également chargé du montage du dossier de candidature du PAPI complet, notamment la réalisation de l'ensemble des documents constitutifs du dossier et qui ne sont pas externalisés (diagnostic approfondi du territoire, stratégie, modalités de gouvernance, programme d'actions et fiches actions, analyse environnementale, convention, ...)
- **0,2 ETP** affecté à la **coordination** et au **management** de l'équipe PAPI et à l'**assistance technique** pour les dossiers de grande ampleur notamment l'étude globale qui sera réalisée dans le cadre de ce PEP.

Cette équipe projet pourra être ponctuellement renforcée par du temps de stage spécifique au PEP Moder ou mutualisé à l'échelle des PAPI du SDEA.

Le plafond annuel de l'action d'animation du PEP est de 130000€/an tous cofinanceurs confondus, avec une contribution Etat de 50% de la dépense. Le coût global de cette action s'élève à 220 000€ dont 110 000€ (50%) financés par l'Etat et 33 000€ (15%) par l'AERM.

AXE 1 : AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CONSCIENCE DU RISQUE

L'étape de programme d'études préalables, mis en place par le nouveau cahier des charges PAPI 3 2021, a pour objectif de permettre au porteur de projet de réaliser les études nécessaires pour avoir une vision précise de la vulnérabilité du territoire au risque inondation et ainsi définir la stratégie et le programme d'actions à mettre en œuvre dans le cadre d'un PAPI complet.

Dans cette optique, l'**étude globale** prévue dans le PEP doit permettre d'établir un diagnostic approfondi du bassin versant de la Moder au risque inondation apportant une connaissance précise des zones inondables du territoire et des enjeux exposés pour les crues hivernales et pour les crues printanières. A partir de ces données sur la vulnérabilité du territoire au risque inondation, il sera possible de définir la stratégie de gestion du risque inondation qui sera mise en œuvre dans le PAPI complet et d'identifier des scénarii d'aménagement permettant de répondre aux objectifs fixés par la stratégie.

La faisabilité des scénarii d'aménagement retenus au terme de l'étude globale sera évaluée par une **étude socio-économique** qui permettra de faire le choix du scénario le plus pertinent à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI complet.

Pour que le projet de PAPI puisse se réaliser, il doit être partagé par tous. Une mobilisation et un dialogue entre tous les acteurs du territoire sont essentiels pour la mise en œuvre d'un projet global de prévention et de protection contre les inondations. Ainsi, un volet dédié à la **concertation** avec les acteurs et à la **consultation** du public est prévu dans cet axe afin de permettre à chacun d'exprimer son opinion.

Une part importante des actions est également dédiée à la sensibilisation des différents publics concernés afin d'améliorer leur conscience du risque. Pour cela, les **actions de sensibilisation** viseront aussi bien le grand public, que les scolaire, les élus ou encore les professionnels (agriculteurs notamment) via le développement d'outils de communication, l'entretien de la mémoire du risque par la pose de repères de crues ou encore l'organisation de groupe de travail thématiques.

Cet axe 1 représente la majeure partie du budget du PEP de la Moder avec un coût globale de 730 000 € dont 365 000€ (50%) sont financés par le FPRNM, 136 000€ (20%) par l'AERM, 60 000€ (8%) par le FEDER et 13 000€ (2%) par la Région Grand Est.

AXE 2 : AMELIORER LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Le Service de Prévision des Crues Rhin-Sarre assure une veille hydrométéorologique permanente 24/7 sur l'ensemble des cours d'eau surveillés. Actuellement, le bassin de la Moder est surveillé par 4 stations hydrométrique : Drusenheim (Moder), Schweighouse-sur-Moder (Moder), Obermodern-Zutzendorf (Moder) et Gundershoffen (Falkensteinbach).

Il s'agira donc d'échanger avec le SPC afin d'identifier les éventuels besoins en appareils de mesure qui permettraient d'améliorer la prévision des crues sur le bassin versant de la Moder.

Cet axe comprend également la réalisation d'un benchmark sur les outils de prévision des crues existant et une réflexion sur les possibilités d'optimisation de la surveillance des ouvrages de protection situés sur le périmètre de la Moder.

Cet axe ne prévoit pas de coûts.

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

L'objectif des actions inscrites dans cet axe est d'apporter un appui aux élus pour optimiser l'alerte et la gestion de crise en cas d'inondation.

Pour cela, il est prévu d'encourager les communes à réaliser un PCS (notamment pour les communes couvertes par le PPRi de la Moder) en communiquant auprès des communes sur l'importance du PCS comme outil d'aide à la décision, d'organisation des moyens logistiques et techniques pour mieux anticiper et faire face à la crise. Pour cela, un appui technique, pour l'élaboration de cet outil sur le volet inondation, sera apporté à l'ensemble de commune du territoire du PAPI. Les PCS existants pourront également faire l'objet d'un appui pour y améliorer ce même volet.

Il est également prévu de réaliser une étude de benchmark sur les outils d'aide à la gestion de crise existant notamment pour permettre aux élus d'améliorer la communication auprès de la population.

Cet axe ne prévoit pas de coûts.

AXE 4 : Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme

L'intégration du risque inondation dans la politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme constitue un axe important du PEP. L'axe 4 vise à favoriser les échanges entre les acteurs de la prévention des inondations et les acteurs de l'aménagement du territoire par l'organisation de groupe de travail et de sessions de formation sur la thématique « inondation et urbanisme ».

Le coût global de cet axe s'élève à 5 000 €, dont 2 500€ (50%) pris en charge par l'État via le fond Barnier.

AXE 5 : REDUCTION LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Les bâtiments en zone inondable ne sont pour la plupart pas équipés pour faire face aux inondations. De plus, le PPRI de la Moder, approuvé en avril 2021, rend obligatoire la réalisation des mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existants en zone à risque dans un délai de 5 ans.

L'objectif de l'action inscrite dans l'axe 5 du PEP Moder est de définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité des bâtiments (habitation, entreprises, établissements recevant du public) exposés au risque inondation.

La réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les habitations concernées par le risque inondation (PPRI) est prévue dans cet axe (budget pour 50 diagnostics). Cette action sera réalisée à plus grande échelle dans le cadre du PAPI complet et concernera les entreprises et ERP. Les diagnostics pourront être réalisés en interne au SDEA ou via un prestataire externe.

Le coût global de cet axe s'élève à 30 000 €, dont 15 000€ (50 %) sont financés par l'État via le fond Barnier et 6 000€ (20%) par la Région Grand Est.

AXE 6 : RALENTIR LES ECOULEMENTS

Il est possible de limiter les inondations par la réalisation d'opérations de ralentissement dynamique dont l'objectif est de réduire les débits de pointe et donc de réduire les débordements dans les zones à enjeux.

L'étude globale doit permettre d'identifier les possibilités de ralentissement dynamique par reméandrage et par restauration de champ d'expansion de crues. Les opérations identifiées seront étudiées jusqu'au stade PRO afin de pouvoir engager des travaux dans le cadre du PAPI complet.

En parallèle, le PEP Moder prévoit d'étudier jusqu'au stade PRO la construction d'un ouvrage de rétention à cheval sur les communes de Gries et de Weitbruch dont l'objectif sera de stocker temporairement les eaux et donc de réduire les débits de pointe lors d'inondation du Bachgraben.

Enfin la régularisation réglementaire du bassin d'Uhrwiller en aménagement hydraulique est également prévue au présent dossier de PEP.

Le coût global de cet axe s'élève à 205 000 €, dont 102 500€ (50 %) sont financés par l'État via le fond Barnier et 41 000€ (20%) par la Région Grand Est.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Trois systèmes d'endiguement sont présents sur le territoire du PEP de la Moder. Il s'agit des digues d'Uberach/Niedermodern, de Rohrwiller et de Neuhaeusel. Ces ouvrages ont été construits pour protéger les populations du risque d'inondation, mais leur niveau de protection et leur état n'est pas toujours connu. Afin de régulariser ces ouvrages, des études de dangers (EDD) sont en cours pour les ouvrages de Rohrwiller et d'Uberach et une EDD sera à mener pour l'ouvrage de Neuhaeusel afin d'identifier les niveaux de protection réels, la zone protégée et les travaux à réaliser pour renforcer la sécurité des ouvrages. Sur la base des résultats de l'EDD l'axe 7 prévoit la réalisation des études de définition des travaux à entreprendre jusqu'au stade PRO en vue d'une réalisation des travaux dans le PAPI complet.

Le coût global de cet axe s'élève à 180 000 €, dont 90 000 € (50 %) sont financés par l'État via le fond Barnier et 18 000 € (10%) par la Région Grand Est.

IV. CONCLUSION

La structure porteuse du PEP s'est engagée dans un programme d'actions diversifié permettant d'agir sur différents volets allant de la prévention à la protection. Le coût global des actions prévues dans le cadre de ce PEP s'élève à 1 370 000 €. La part totale de financements prévus par l'État est de 575 000 € via le fond Barnier et de 110 000 € via le BOP181. La part de financement de l'agence de l'eau Rhin Meuse s'élève à 174 000 €, celle de la Région Grand Est à 78 000€ et celle du FEDER à 60 000€.